

COMMUNE DE LE HOUGA

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU JEUDI 12 MARS 2026

Le douze Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BARBE Guylaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ DOAT Anne, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Excusé : Monsieur GASPOTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BIGOT Jean Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 14

Date de la convocation : 26/02/2026

NB : Le nombre de présents et/ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non-participation au vote, arrivée en cours de conseil municipal, sortie en cours de conseil municipal...

ORDRE DU JOUR

03. 26. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2025

03.26. II- Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 et affectation des résultats 2025 aux budgets 2026

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

03. 26. III – Paiement facture investissement avant le vote du budget 2026

03. 26. IV – Convention Mise à disposition salle omnisports et de Judo Commune/ADPEP 32

03. 26. V – Fusion des Directions du Groupe scolaire Jean Jaurès

03. 26. VI – Legs PRATAVIERA Vittorio

03. 26. VII – Résiliation bail emphytéotique COMMUNE/TEREGA

03. 26. VIII – Divers

La séance est ouverte à 18 h 10

03. 26. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 Décembre 2025

Madame le Maire Interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 10 Décembre 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation des membres de l'assemblée.

03.26. II- Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 et affectation des résultats 2025 aux budgets 2026

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

Madame Le Maire rappelle que le vote du CFU (compte Financier Unique) constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Ce document unique, fusionne le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

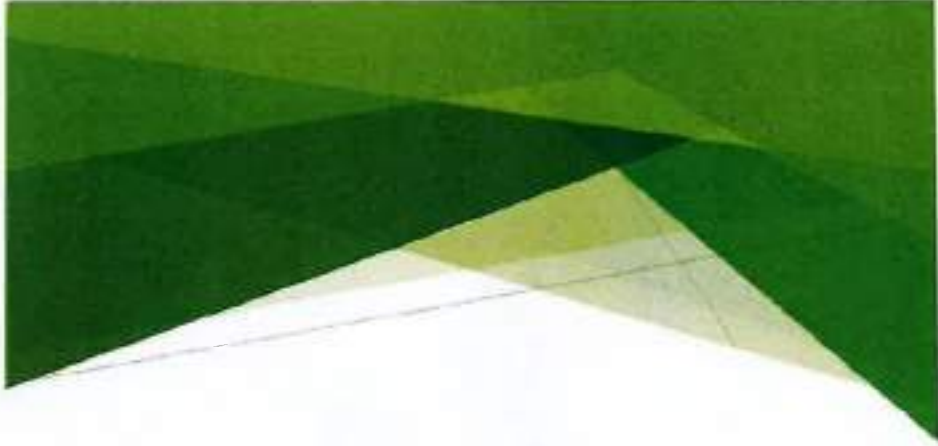
Madame le Maire présente les CFU des quatre budgets :

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois



**COMPTES FINANCIERS
UNIQUES 2025**





COMMUNE



PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE



Objectifs du CFU

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public

La mise en œuvre du CFU

Un préalable : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

Chaque année :

1. L'ordonnateur transmet une demande de clôture du CFU au comptable public ;
2. Le comptable public complète le CFU avec ses propres données ;
3. L'ordonnateur et le comptable public ajustent ensemble les données et valident le document

Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes par les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune.

- **La section d'investissement** qui porte sur des opérations sur une ou quelques fois pluriannuelles

Cependant, il n'y a pas d'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes de chaque section. Elle a également pour **objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice**.

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : annulations) ; qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des « écritures ».

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement

Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement

Elles sont équilibrées l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Sur la vue d'ensemble : un total de dépenses de fonctionnement 1 204 445,14 € (1 368 243,43 € en 2024) pour un total de recettes de fonctionnement 1 461 269,11 € (1 564 149,46 € en 2024).

Excédent 2025 de : 256 823,97 €

A cet excédent s'ajoute l'excédent de 2024 d'un montant de 1 613 798,21 € (1 489 785,25 € en 2023)

Pour l'année 2025 il se dégage un excédent global cumulé de fonctionnement de **1 870 622,18 €**.

COMMUNE DE LE HOUGA

EXERCICE 2025

Budget Commune BALANCE GENERALE 2025

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		1 204 445,14 €
Recettes		1 461 269,11 €

Excédent réel de fonctionnement 2025	sans c/002 de 1 613 798,21	256 823,97 €
--------------------------------------	----------------------------	--------------

Excédent reporté 2024	c/002	1 613 798,21 €
-----------------------	-------	----------------

Excédent global cumulé au 31/12/2025		1 670 622,18 €
--------------------------------------	--	----------------

INVESTISSEMENT

Dépenses		454 361,05 €
Recettes		340 330,07 €

Déficit d'investissement 2025	sans c/001 de - 71 490,02	-78 031,78 €
-------------------------------	---------------------------	--------------

Déficit reporté 2024	c/001	-71 490,02 €
----------------------	-------	--------------

Résultat cumulé au 31/12/2025		-149 521,60 €
-------------------------------	--	---------------

c/001 Déficit reporté

RAR Dépenses		556 224,26 €
--------------	--	--------------

RAR Recettes		0,00 €
--------------	--	--------

Déficit de RAR		-556 224,26 €
----------------	--	---------------

Total	c/1068 Besoin de Financement	706 746,06 €
-------	------------------------------	--------------

AFFECTATION RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT

1 164 876,12 €

C/002 Excédent reporté

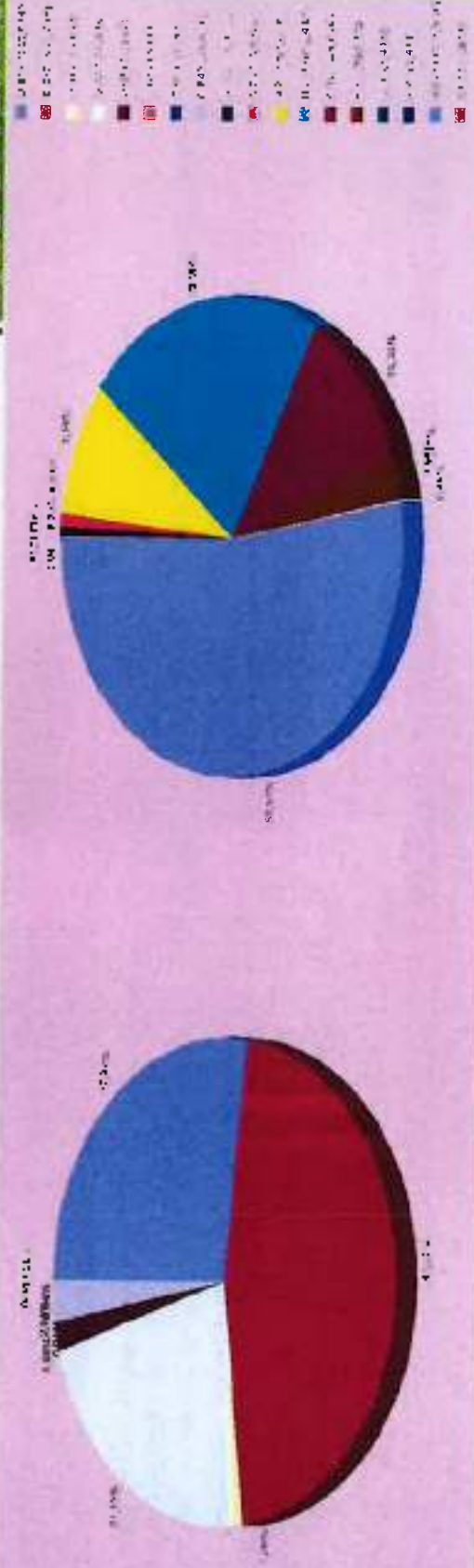
RESULTAT CLOTURE SANS LES RAR : 1 721 100,38 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
013	Charges à caractère général	637 410,00	324 981,58	50,98%
012	Charges de personnel et frais assimilés	663 760,00	551 657,70	83,11%
010	Atténuations de produits	19 400,00	15 565,00	80,23%
55	Autres charges de gestion courante	334 635,03	254 337,93	76,00%
56	Charges financières	23 915,00	23 835,72	99,65%
57	Charges spécifiques	600,00	517,98	86,33%
58	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00	94,00	94,00%
023	Virement à la section d'investissement	1 441 207,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 131,97	33 451,25	111,02%
	TOTAL DEPENSES	3 352 159,00	1 204 405,14	36,22%

Produits de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
013	Atténuations de charges	25 000,00	22 722,13	90,89%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	26 051,24	25 776,74	98,95%
73	Impôts et taxes	278 158,00	281 002,78	100,80%
731	Impositions directes	703 416,00	682 362,00	97,01%
74	Dotations et participations	379 547,00	349 760,14	92,40%
75	Autres produits de gestion courante	121 000,00	93 934,62	76,77%
76	Produits financiers	2 588,55	2 392,42	92,42%
77	Produits spécifiques	0,00	2 045,00	0,00%
042	Produits de transfert entre sections	1 613 296,24	3 613 296,24	223,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 274,28	0,00%
	TOTAL RECETTES	3 151 159,00	3 075 067,32	97,59%

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élevèrent à 3 075 067,32 € avec l'excédent reporté de 2024 d'un montant de 1 613 798,21 €. Le montant des recettes réelles sans l'excédent reporté s'élève à 1 461 269,11 €.

Les recettes budgétaires, quelles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales : 1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, FNGIR, FPIC). 2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF et l'attribution de compensation) 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics). 4. Les produits financiers. 5. Les produits exceptionnels. 6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions).

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2025

► Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire, Elles sont de **97,59 % (102 % en 2024)**

Chapitre 013 : Il s'agit des remboursements liés aux rémunérations du personnel (maladie, longue maladie, accident de travail, ...) dont les montants sont difficilement prévisibles de façon précise (Remplacement des arrêtés maladie des deux ATSEM)

Chapitre 70 : Remboursement de mise à disposition d'une ASTEM (année 2024) à la CCBA, remboursement mise à disposition des agents des services techniques à l'EHPAD, Concessions, Redevance occupation domaine public, remboursement taxe foncière locataires, remboursement frais kilométriques minibus (CCBA)

Chapitre 71 : Impôts et taxes : Il faut ici préciser que le **fond national de péréquation (14 803 €)** a été par erreur imputé au chapitre 73 au lieu du chapitre 74, En tenant compte de cette erreur, on note une très légère diminution de 0,23 %, (baisse des droits de mutation de 7,27 %) Ce chapitre correspond entre autres au FNGIR et fraction CVAE (Détail des recettes présenté page suivante)

Chapitre 731 : Impôts et taxes : On note une diminution de 3,34% Ce chapitre correspond entre autres aux taxes du foncier bâti, non bâti, IFR (Détail des recettes présenté page suivante)

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
013	Arithmétiques de charges	75 000,00	23 722,33	90,85%
70	Produit des services, d'origine et vente: diverses	26 251,24	25 776,74	98,25%
71	Impôts et taxes	276 738,61	281 003,78	100,80%
73	Impositions directes	705 416,00	682 362,60	97,01%
74	Contributions et participations	478 147,00	449 760,34	92,40%
75	Autres produits de gestion courante	175 000,00	61 934,63	76,37%
76	Produits financiers	1 588,55	2 302,43	92,12%
77	Produits spécifiques	0,00	2 045,00	0,00%
78	Produits de gestion courante	3 333 700,00	3 183 718	95,49%
042	Opérations d'ordre de transfert entre secteur :	0,00	1 274,58	0,00%
	TOTAL RECETTES	3 151 139,00	3 075 605,66	97,59%

Chapitre 75: Les recettes sont en baisse de 1,17 %, il s'agit de l'encaissement des loyers ainsi que les locations de salle, traitement des déchets de Trigone

Chapitre 74: En tenant compte de l'erreur d'imputation du fonds national de péréquation, les recettes sont en baisse de 5,39 %. On note une diminution de la DGF de 9,96 %, une augmentation de la DSR 20 %. Le fonds national de péréquation reste stable

SYNTHESE DES PRINCIPALES TAXES

	COMPTE	2024	2025
Taxe habitation (hors habitations principales)	C/7312	25 459 €	11 445 €
Taxe foncière bâti	C/7311	409 735 €	415 523 €
Taxe foncière non bâti	C/7302	65 122 €	58 437 €
Cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	C/7311	82 404 €	84 168 €
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	C/7352	57 108 €	59 890 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises (IFER)	C/7311A	105 565 €	107 470 €
DCRTP(Dotation compensation taxe professionnelle	C/748312	86 705 €	76 854 €
GIR (Garantie individuelle de ressources)	C/73221	168 368 €	168 368 €
Taxe Additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	C/7311	5 168 €	5 249 €
TOTAL		1 008 634 €	987 404 €

C/ 7311 : 574 822 €
C/ 7352 : 54 890 €
C/7311A : 107 470 €
C/ 748312 : 76 854 €
C/ 73221 168 368 €



987 404 €

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2025

- Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire, Elles sont de 38,22 % (45,72 % en 2024)

Chapitre 014 : Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la collectivité (énergie, maintenance, assurances, ...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements ...). Diminution de 20 %

Diminution du **Chapitre 60** de -22,19 % notamment -43 % gaz (isolation plafonds école, pompe à chaleur), augmentation de 2,38 % électricité (foyer rural)

Diminution du **Chapitre 61** de -10,34 %, diminution du chapitre bois et forêt et maintenance, augmentation du chapitre bâtiment +13,31 % (renouvellement blocs de secours foyer rural, revêtement du sol et peinture de la salle motricité école maternelle)
Chapitre 62 faible diminution

Chapitre 012 : Augmentation de 12,09 %, **Chapitre 63 :** Augmentation de la cotisation au CNFPT DE 11,86% ; **Chapitre 64 :** augmentation de 12,10 % dû au remplacement des arrêts maladie d'agents des services techniques (d'entretien, et des deux ATSEM), avancement échelon réglementaire, Augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire du personnel,

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
011	Charges à caractère général	677 410,00	224 983,28	33,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	605 760,00	531 037,20	87,67
014	Atténuations de produits	19 400,00	13 983,00	72,08
60	Autres charges de gestion courante	450 645,00	254 317,91	56,45
61	Charges financières	23 915,00	23 838,77	99,69
62	Charges spécifiques	600,00	517,48	86,25
63	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100,00	94,00	94,00
023	Virement à la section d'inventaire	1 411 217,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 131,97	33 481,25	111,15
	TOTAL DÉPENSES	3 151 159,00	1 204 400,00	38,22

Chapitre 65 : Diminution de 34,98 % Dépenses liées principalement aux contributions obligatoires, subventions versées aux associations -2,05 %, au CCAS -11,81 %, Indemnités des élus (stable), participation SDIS (augmentation de 4,63 %), subvention caisse des écoles -33,62 %,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	104 235,98	103 434,51	99,23%
20	Immobilisations incorporelles	123 836,00	51 057,60	41,23%
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	1 181 500,00	302 595,46	25,61%
27	Autres immobilisations financières	291 407,00	0,00	0,00%
001	Déficit d'investissement reporté	71 490,02	71 490,02	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 274,28	0,00%
	TOTAL DEPENSES	1 797 469,00	529 851,87	29,48%
Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 892,42	152 844,41	107,72%
13	Subventions d'investissement reçues	184 237,61	194 034,41	105,32%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 441 207,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 131,97	33 451,25	111,02%
	TOTAL DEPENSES	1 797 469,00	380 330,07	21,16%

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Sur la vue d'ensemble on constate un total de dépenses de 458 361,85 € en 2024) pour un total de recettes de 380 330,07 € (il 154 811,09 € en 2024). En résulte un déficit d'investissement de 78 031,78 € auquel il faut rajouter le déficit reporté de 2024 d'un montant de 71 490,02 €. Pour l'année 2025 la section investissement a un déficit cumulé de 149 521,80 €.

Le déficit de recettes à réaliser s'élève à 556 224,26 €.

Le pourcentage des crédits consommés pour la section investissement est de 29,48 % (51,52 % en 2024) et celui des recettes d'investissement est de 21,16 % (48,51 % en 2024)

Les dépenses principales en section d'investissement sont de deux sortes :

- Les dépenses financières qui correspondent au remboursement du capital des emprunts,
- Les dépenses d'équipement : travaux et achats d'équipement.

Chapitre 16 Emprunt : 103 434,51 € Remboursement du capital des emprunts souscrits. Un emprunt échu en 2025

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 51 057,60 € Révision du PLU et Etude et Mallino d'activité aménagement entrée du Bourg

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 25,61 % ont été réalisés. Les dépenses correspondent entre autres à :

- Pose gazon synthétique cour école maternelle
- Pose rideaux métalliques ateliers municipaux
- Aménagement voirie Zone médico sociale
- Réfection parkings Tennis. Cité les Magnolias, Impasse des Pyrénées
- Mise en place pompe à chateaur EHPAD,
- Achat broyeur
- Eclairage salle espace culturel

Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilées	103 434,51	103 434,51	99,23%
20	Immobilisations incorporelles	51 057,60	51 057,60	61,23%
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	1 181 500,00	302 535,46	25,61%
21	Autres immobilisations financières	291 407,00	0,00	0,00%
201	Déficit d'investissement reporté	71 490,02	71 490,02	100,00%
240	Opérations d'aide de transfert entre secteurs	0,00	1 274,28	0,00%
	TOTAL DEPENSES	1 797 469,00	529 651,87	29,48%

Recettes d'investissement en 2025

- ▶ Les recettes de la section d'investissement sont de plusieurs natures :
- ▶ - L'emprunt : Pour l'exercice 2025, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.
- ▶ - Les dotations et subventions

Les dotations et subventions : Il s'agit notamment :

- du FCTVA d'un montant de 79 057,90 €,
- des subventions de la Région : solde Espace Culturel et Aménagement Parc Lacome,
- DETR : solde Aménagement Parc Lacome, pompe à chaleur EHPAD,
- Conseil Départemental Plateau traversant RD 32,
- CCBA Fonds de concours éclairage Espace Culturel,
- taxe d'aménagement 1 893,44 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 892,42	157 844,42	107,72%
13	Subventions d'investissement reçues	184 237,61	194 034,42	105,32%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 441 207,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 131,97	33 451,25	111,02%
	TOTAL DEPENSES	1 797 469,00	380 330,09	21,16%

SYNTHESE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 204 445,14 €
RECETTES	1 461 269,11 €
SOLDE D'EXECUTION	256 823,97 €
RESULTAT REPORTE N-1	1 613 798,21 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 870 622,18 €

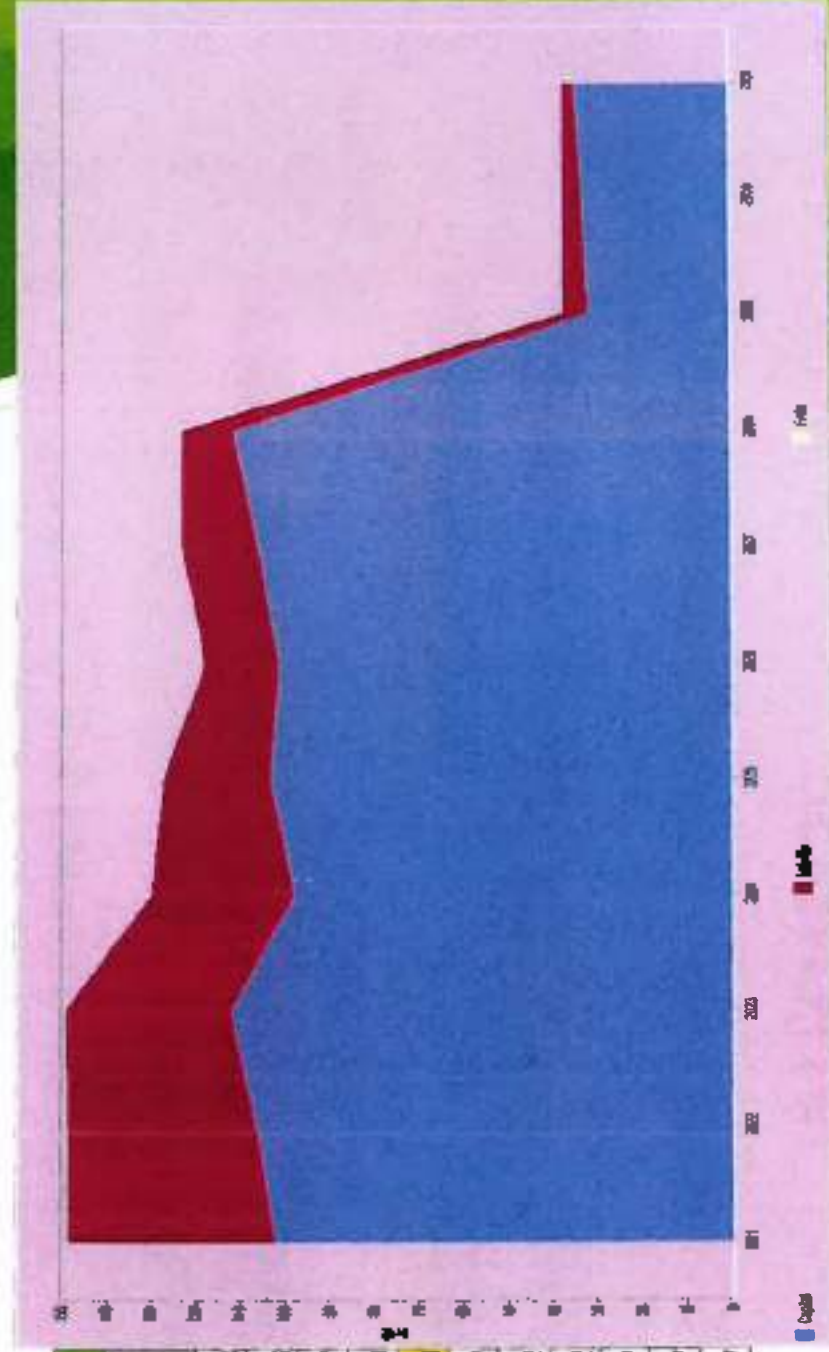
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	458 361,85 €
RECETTES	380 330,07 €
SOLDE D'EXECUTION	78 031,78 €
RESULTAT REPORTE N-1	-71 490,02 €
RESULTAT DE CLOTURE	-149 521,80 €

RESULTAT DE CLOTURE 2025

	Restes à réaliser	Résultats réels y compris les Restes à Réaliser
INVESTISSEMENT	Dépenses 556 224,26 €	-705 746,06 €
FONCTIONNEMENT	Recettes 0 €	1 870 622,18 €
	Déficit de RAR 556 224,26 €	

EVOLUTION DES DETTES ET CHARGES FINANCIERES

Evolution des remboursements par année			
Année	Capital	Intérêts	Total versement
2021	102 289,34	46 213,74	148 503,08
2022	106 986,14	41 594,84	148 580,98
2023	112 505,98	36 746,39	149 252,37
2024	98 488,08	31 511,96	130 000,04
2025	103 434,51	23 913,74	127 348,25
2026	101 544,07	16 485,10	118 029,17
2027	106 693,08	16 546,74	123 239,82
2028	112 103,43	11 136,39	123 239,82
2029	31 894,52	5 450,95	37 345,47
2030	33 616,83	3 728,64	37 345,47
2031	35 432,13	1 913,34	37 345,47



Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	524 718,62	103 434,51	23 913,74	127 348,25	421 284,11
2026	421 284,11	101 544,07	16 485,10	118 029,17	319 740,04
2027	319 740,04	106 693,08	16 546,74	123 239,82	213 046,98
2028	213 046,98	112 103,43	11 136,39	123 239,82	100 943,48
2029	100 943,48	31 894,52	5 450,95	37 345,47	69 048,96
2030	69 048,96	33 616,83	3 728,64	37 345,47	35 432,13
2031	35 432,13	35 432,13	1 913,34	37 345,47	0,00
Total		524 718,57	79 174,90	603 893,47	





Tableau des échéances d'emprunt entre
2025 et 2031



COMMUNE DE LE HOUGA

Tableau des échéances des emprunts entre 2025 et 2032 (avec emprunts sur créances)

Emprunt Principe / Objet	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
500064 / RESTRUCTION Foyer Rural (2000)	3 4 7 10 3 4 7 0 1 1 7 10 3 3 7 10 1 4 7 10 1 4 7 10 1 4 7 10							
038138 / MAPAD	(0,0000000000)							
19400022 / RESTRUCTION ET MISE SECURITE F01								
Capital restant à rembourser Fin d'année	421 284,11	319 740,04	213 046,98	109 943,48	69 048,96	35 432,13	0,00	0,00

EPARGNE

- **L'autofinancement** : Le compte 1058 permet un virement définitif de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour permettre de couvrir le déficit reporté. Cette année le besoin d'autofinancement sera de 707 416,06 €
- **Taux d'endettement** L'endettement était de 425 €/habitant en 2024 et 344 €/habitant en 2025.
- La charge totale des dépenses de fonctionnement par habitant s'élève à 956 €.
- **Endettement** par habitant est en baisse de -19,05 % soit -81 €/habitant, pas de nouveaux emprunts

L'épargne brute ou CAF brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement Brute, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette. Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Pour l'année 2025 la CAF Brute est de 287 473 € (224 560 € en 2024)

L'épargne nette ou CAF nette

L'épargne nette, appelée également la capacité d'autofinancement nette, représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées

Pour l'année 2025 la CAF Nette est de 184 039 € (126 072 € en 2023)

Capacité de désendettement (Capital restant dû/CAF Brute) : 1,46 années. Ce ratio exprime le nombre d'années nécessaires pour budgéter à la commune pour qu'elle rembourse intégralement la dette si elle consacrait la totalité de son autofinancement disponible

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

- Un excédent de fonctionnement de	256 823,97 €
- Un excédent reporté de	1 613 798,21 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 870 622,18 €
- Un déficit d'investissement de	78 031,78 €
- Un déficit reporté de	71 490,02 €
- Un déficit de Restes à Réaliser de	556 224,26 €
Soit un besoin de financement de	705 746,06 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025	EXCEDENT	1 870 622,18 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESEVE (1068)		705 746,06 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		1 164 876,12 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT		149 521,80 €



MULTISERVICES



SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation	
011	Charges à caractère général	72 997,00	3706,65	6,90%	
66	Charges financières	2 684,00	2 682,66	99,95%	
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00%	
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00	0,00	0,00%	
	TOTAL DEPENSES	85 181,00	6 389,31	9,06%	
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 799,56	2 939,00	104,98%	
75	Autres produits de gestion courante	12 207,24	12 207,24	100,00%	
002	Excédent de fonctionnement reporté	70 174,20	70 174,20	100,00%	
	TOTAL RECETTES	85 181,00	85 320,44	100,05%	

COMMUNE DE LE HOUGA

EXERCICE 2025

**Budget Annexe MutuaireCoop
BALANCE GENERALE 2025**

COMPTES DE RESULTAT

Dépenses	6 388,31 €
Recettes	5 146,24 €

Excédent réel de fonctionnement 2025	8 750,93 €
<small>sans el 001 de 70 174,20 €</small>	

Excédent 2024	70 174,20 €
c/002	

Résultat cumulé au 31/12/2024	78 931,13 €
c/002 Excédent reporté	

RENTES ET SUBSIDES

Dépenses	25 523,02 €
Recettes	8 050,04 €

Deficit d'investissement 2025	-18 472,98 €
<small>sans el 001 15 260,93 €</small>	

Excédent 2024	15 380,96 €
c/001	

Résultat cumulé AU 31/12/2025	-1 106,00 €
c/001 Déficit reporté	

RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €

TOTAL	-1 106,00 €
c/001	

RESULTAT A LA CLOTURE 77 825,13 €

78931_13-110€



Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2025

- Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à **85 320,44 €** avec l'excédent reporté de 2024 d'un montant de **70 174,20 €**. Le montant des recettes réelles s'élève à **15 146,24 €** de recettes réelles.
- ▶ Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire. Elles sont de **100,16 %** (100,67 % en 2024).

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 799,56	2 939,00	104,98%
75	Autres produits de gestion courante	12 207,24	12 207,24	100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	70 174,20	70 174,20	100,00%
	TOTAL RECETTES	85 181,00	85 320,44	100,16%

Chapitre 70 remboursement des ordures ménagères, de la taxe foncière par le locataire

Chapitre 75 Il s'agit de l'encaissement des loyers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2025

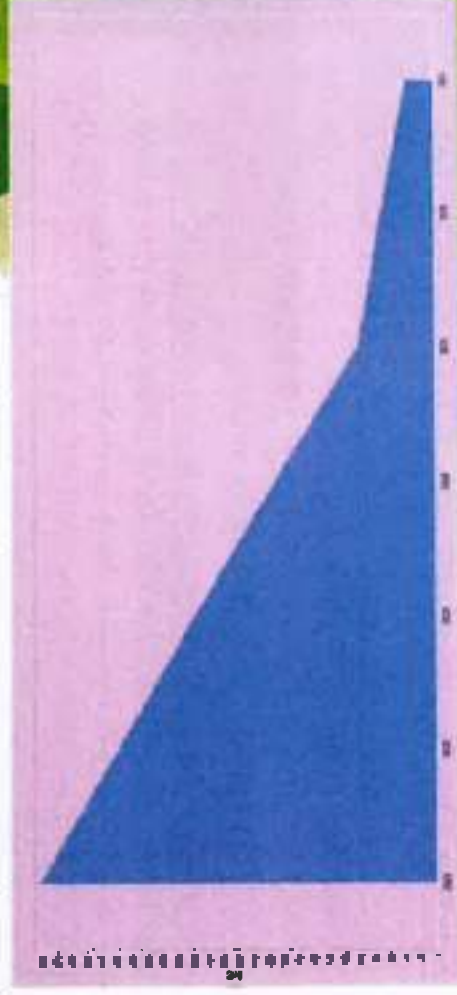
- Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire. Elles sont de 9,06 % (9,93 % en 2024)

Chapitre 011 Charges à caractère général :
réparation fermeture extérieure du magasin, Remise en état des vantaux porte entrée, Prestation de dératisation,

Chapitre 66: Remboursement des intérêts de l'emprunt

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
011	Charges à caractère général	72 997,00	3705,65	6,90%
66	Charges financières	2 684,00	2 682,00	99,95%
67	Charges spécifiques	1 500,00	0,00	0,00%
D23	Virement à la section d'investissement	8 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DEPENSES	85 181,00	6 389,31	6,06%

Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant d0
2025	524 718,62
2026	421 284,11
2027	319 740,04
2028	213 046,98
2029	100 943,48
2030	69 048,96
2031	35 432,13



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	8 921,00	8 918,90	99,98%
21	Immobilisations corporelles	23 496,00	16 604,12	70,67%
	TOTAL DEPENSES	32 417,00	25 523,02	78,73%

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	9 050,02	9 050,04	108,33%
001	Excédent d'investissement reporté	15 366,98	15 366,98	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	8 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL RECETTES	32 417,00	24 417,02	100%

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement s'élève **25 523,02 €** (8 571,76 € en 2024) pour un total de recettes de **9 050,04 €** sans l'excédent reporté de 2024 d'un montant de **15 366,98 €**. Il se dégage un déficit d'investissement de **16 472,98 €** auquel s'ajoute le l'excédent reporté de 2024 d'un montant de **15 366,98 €**. Pour l'année 2025 se dégage un déficit de **1 106 €**. Le pourcentage des crédits consommés pour la section investissement est de 78,73 % (35,81 % en 2024) et celui des recettes d'investissement est de 100,00 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunt : 8 918,90 € Remboursement du capital de l'emprunt souscrit

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunt : 9 050,04 € Remboursement du prêt pour l'achat du fonds de commerce par le locataire (jusqu'en 2028)

PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT

Un excédent de fonctionnement de 8 756,93 €
Un excédent reporté de 70 174,20 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 78 931,13 €

Un déficit d'investissement de 16 472,98 €
Restes à Réaliser de 0,00 €
Un excédent reporté de 15 366,98 €

Soit un déficit d'investissement de 1 106,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	78 931,13 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	1 106,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	77 825,13 €
.....
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	1 106,00 €

LOTISSEMENT LES MIMOSAS



COMMUNE DE LE HOUGA

EXERCICE 2025

Budget Annexe L'effacement Les Mimosas BALANCE GENERALE 2025

0000 - 0000 - 0000

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

soit 007 de 63 128,53 €

Résultat réel de fonctionnement 0,00 €

Excédent 2024 63 128,53 €

Excédent cumulé 63 128,53 €

0002 Excédent reporté

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Résultat réel d'investissement 0,00 €

Deficit 2024 -500,79 €

0001

Deficit cumulé -500,79 €

0000 Excédent reporté

RAR Dépenses 0,00 €

RAR Recettes 0,00 €

Résultat global
deficit 35 450,79 €

98579,32-63128,53

SECTION FONCTIONNEMENT

Pas de vente de lots ,

SECTION INVESTISSEMENT

Pas dépenses ni de recettes d'investissement

PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT

Un résultat de fonctionnement de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de63 128,53 €

Un déficit d'investissement de 98 579,32 €

Un excédent/déficit de Restes à Réaliser de0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	63 128,53 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	63 128,53 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	98 579,32 €

LOTISSEMENT LE PETIT BOIS



COMMUNE DE LE HOUËGA

EXERCICE 2025

**Budget Annexe Lotissement Le Petit Bois
BALANCE GENERALE 2025**

Comptes de bilan	
Dépenses	28 406,20 €
Recettes	28 406,29 €
Excédent de fonctionnement	0,00 €
Résultat Exercice 2024	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €
0202 Excédent affecté reporté	
Comptes de résultat	
Dépenses	0,00 €
Recettes	27 188,49 €
Excédent d'investissement	27 188,49 €
Différet 2024	02001
Résultat cumulé	219 279,49 €
02001 Déficit d'investissement reporté	
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
RESULTAT CLOTURE - 199 091,00 €	



SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : Etude ERP des lots Vendus, réalisation d'un branchement assainissement
Deux lots ont été vendus en 2025

SECTION INVESTISSEMENT

Pas dépenses d'investissement, Le déficit reporté d'investissement de l'année 2024 s'élève à 216 279,49 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Un résultat de fonctionnement de 0,00 €

Soit un excédent/déficit de fonctionnement cumulé de0,00 €

Un déficit d'investissement de189 091,00 €

Un excédent/déficit de Restes à Réaliser de0 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :	0,00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	189 091,00 €

Madame le Maire ne pouvant participer au vote quitte la salle et Monsieur GAUZERE Hervé présente les CFU au vote de l'assemblée.

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

Section Fonctionnement					
Dépenses	1 204 445,14 €	Recettes	1 461 269,11 €	Résultat	256 823,97 €
			Résultat Reporté 2024		1 613 798,21€
			Résultat Global		1 870 622,18 €
Section Investissement					
Dépenses	458 361,85 €	Recettes	380 330,07 €	Résultat	-78 031,78 €
			Résultat reporté 2024		-71 490,02 €
			Résultat Global		-149 521,80 €

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique de la commune,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MULTISERVICES

Section Fonctionnement					
Dépenses	6389,31€	Recettes	15 146,24 €	Résultat	8 756,83 €
			Résultat Reporté 2024		70 174,20 €
			Résultat Global		78 931,13 €
Section Investissement					
Dépenses	25 523,02 €	Recettes	9 050,04 €	Résultat	-16 472 ,98 €
			Résultat reporté 2024		15 366,98 €
			Résultat Global		-1 106,00 €
			Résultat de clôture global		77 825,13 €

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique du Multiservices,

- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENT LES MIMOSAS :

Section Fonctionnement					
Dépenses	0 €	Recettes	0 €	Résultat	0 €
			Résultat Reporté 2024		63 128,53 €
			Résultat Global		63 128,53 €
Section Investissement					
Dépenses	0 €	Recettes	0 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté 2024		-98 579,32 €
			Résultat Global		-98 579,32 €
			Résultat de clôture global		-35 450,79 €

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique du Lotissement les Mimosas,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENT LE PETIT BOIS

Section Fonctionnement					
Dépenses	28 496,29 €	Recettes	28 496,29 €	Résultat	0 €
			Résultat Reporté 2024		0 €
			Résultat Global		0 €
Section Investissement					
Dépenses	0 €	Recettes	27 188,49 €	Résultat	27 188,49 €
			Résultat reporté 2024		-216 279,49 €
			Résultat Global		-189 091,00 €
			Résultat de clôture global		-189 091,00 €

Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique du Lotissement Le Petit Bois,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire réintègre la salle des délibérations.

AFFECTATION DE RESULTATS

COMMUNE

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 256 823,97 €
- Un excédent reporté de 1 613 798,21 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 870 622,18 €

- Un déficit d'investissement de 78 031,78 €
- Un déficit reporté de 71 490,02 €
- Un déficit de Restes à Réaliser de 556 224,26 €

Soit un besoin de financement de 705 746,06 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT 1 870 622,18 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 705 746,06 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 1 164 876,12 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT 149 521,80 €

MULTISERVICES :

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 756,93 €
- Un excédent reporté de 70 174,20 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 78 931,13 €

- Un déficit d'investissement de 16 472,98 €
- Restes à Réaliser de 0,00 €
- Un excédent reporté de 15 366,98 €

Soit un déficit d'investissement de 1 106,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT 78 931,13 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 1 106,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 77 825,13 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT **1 106,00 €**

LOTISSEMENT LES MIMOSAS :

Le Conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 63 128,53 €

- Un déficit d'investissement de 98 579,32 €
- Un excédent/déficit de Restes à Réaliser de 0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT 63 128,53 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT **98 579,32 €**

LOTISSEMENT LE PETIT BOIS :

Le Conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de 0,00 €

Soit un excédent/déficit de fonctionnement cumulé de 0,00 €

- Un déficit d'investissement de 189 091,00 €

- Un excédent/déficit de Restes à Réaliser de 0 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : 0,00 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)..... 0,00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT **189 091,00 €**

03. 26. III – Paiement facture investissement avant le vote du budget 2026

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de régler une facture investissement avant le vote du budget :

- facture de l'entreprise EURL Florent DUFAU d'un montant de 8 257,67 € correspondant au solde des travaux d'aménagement de la voirie de la Zone Médico-Sociale

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, à l'unanimité, accepte le paiement de la facture d'investissement suivante avant le vote du budget 2026 :

- **Facture de l'entreprise EURL Florent DUFAU d'un montant de 8 257,67 € correspondant au solde des travaux d'aménagement de la voirie de la Zone Médico-Sociale**

03. 26. IV – Convention Mise à disposition salle omnisports et de Judo

Commune/ADPEP 32

Monsieur Jean Marie MATHIEU fait part à l'assemblée de la demande du service d'accueil de jour de l'ADPEP32 afin d'utiliser la salle omnisports et le Dojo. Il donne lecture d'un projet de convention et demande à l'assemblée d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le projet de convention entre la commune et l'ADPEP32 pour l'utilisation de la salle omnisports et le Dojo,**
- **Autorise Madame Le Maire à signer la convention telle que présentée.**

03. 26. V – Fusion des Directions du Groupe scolaire Jean Jaurès

Madame le Maire rappelle que le Groupe scolaire Jean Jaures compte deux écoles (Maternelle et Elémentaire) et que parmi ses compétences la commune a la charge la construction, l'entretien et le fonctionnement des Ecoles Publiques.

Elle rappelle également que l'Education Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient.

Aussi dans ce cadre la commune a été sollicitée par l'Inspection de l'Education Nationale au sujet de la fusion des Directions de l'école maternelle et l'école élémentaire du Groupe scolaire Jean Jaures qui aboutirait à la création d'une école primaire à compter de la rentrée de septembre 2026. Madame le Maire indique que ce projet de fusion a été approuvé lors du conseil d'école qui s'est tenu le 13 janvier 2026 réunissant les représentants des parents d'élèves ainsi que les enseignants concernés.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de fusion des Directions des écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Cette organisation apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section de maternelle jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur. L'école fusionnée conservera les niveaux de classe existant dans l'école.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve la fusion administrative des Directions de l'école maternelle et de l'école élémentaire du Groupe Scolaire Jean Jaures à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.**

03. 26. VI – Legs PRATAVIERA Vittorio

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de Perspectives Notaires à Aire sur l'ADOUR, qui l'informe que dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur PRATAVIERA Vittorio, décédé le 28 Novembre 2025, ce

dernier a désigné, dans un testament daté du 10 décembre 2024, la commune légataire à 60 % d'une maison d'habitation.

Ce legs concerne une maison d'habitation située 14 Rue Nolibo – 32 110 NOGARO cadastrée AK 47. Une clause du testament précise que la commune devra entretenir le caveau familial des parents de Monsieur PRATAVIERA.

Après discussion le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations quant aux conditions du legs (DPE de la maison, frais engendrés par l'acceptation de ce legs etc ...). Il demande que ce point soit reporté.

03. 26. VII – Résiliation bail emphytéotique COMMUNE/TEREGA

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé en date du 21 Juillet 2015 un bail emphytéotique pour les parcelles E 1319, E 1323, E1315 pour une surface totale de 0 ha 03 a 02 ca , parcelles où se situe une salle de réception de la Société TEREGA. Le bail a été consenti et accepté pour une durée de 99 années entières et consécutives prenant effet au 21 juillet 2015 pour finir le 20 juillet 2114.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Société TEREGA souhaite résilier ce bail car l'usage de cette salle se fait rare.

Elle demande à l'assemblée d'approuver la demande de résiliation de ce bail emphytéotique avec la Société TEREGA

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Société TEREGA signé en date du 21 Juillet 2015**
- **précise que les frais afférents à la résiliation du bail seront à la charge de la Société TEREGA**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette résiliation.**

03. 26. VIII – Divers

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a dû évacuer les dépôts laissés lors des manifestations des agriculteurs. Ces déchets ont été évacués à Terralia pour un montant de 7 653,65 €.

Concernant la tempête NILS Madame le Maire fait part à l'assemblée de la mobilisation des agents du CCAS, de bénévoles et d'élus qui sont allés visiter les bénéficiaires, personnes isolées, ainsi que de la réactivité des agents administratifs et techniques dans leur domaine respectifs.

Le relais avec ENEDIS a été également fait, elle soulève la problématique des arbres de privés qui sont tombés sur les lignes. Monsieur SAINT LANNES précise que la haute tension a été réparée dès le dimanche (sauf 2 points). Lors de la remise en service de la haute tension, les arbres tombés ont engendré des courts circuits qui ont fait « griller » deux transformateurs. Le réseau téléphonique a également été impacté par

la panne de ces transformateurs.

Madame le Maire fait le point sur des travaux qui ont pu être réalisés à l'EHPAD suite au gel du loyer consenti par la commune :

- Peinture des salles de restauration, l'accueil et les couloirs : **12 047,16 €**
- Mobilier pour les salles de restauration, salon, salle d'animation : **24 265,74 €**
- Plan de travail de la tisanerie, meuble évier : **1 019,20 €**
- Achat de 3 ordinateurs, 1 tablette pour le service soin, un audit réseau : **7 863,13 €**
- Achat de linge de maison, rideaux parties communes, dans 4 chambres, couvre lits et couvertures : **9 288,68 €**

Soit un total général de : **54 483,91 €**

Suite à ces travaux une enquête de satisfaction a été menée fin janvier 2026 :

- 80 % des personnes interrogées sont satisfaites des peintures utilisées pour l'accueil et les couloirs,
- 72 % des personnes interrogées sont satisfaites des peintures utilisées dans les salles de restauration
- 76 % sont satisfaites du mobilier mis à disposition

Elle précise que l'EHPAD se projette dans un projet de rénovation totale du bâtiment et dans un projet d'extension.

Madame le Maire tient, pour ce dernier conseil municipal de la mandature, à remercier les élus pour leur engagement au service de la commune. Elle remercie également l'ensemble des services de la collectivité (administratifs, techniques) sans lesquels rien n'aurait été possible.

La séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire de séance

Jean Jacques BIGOT

Le Maire

Patricia FEUILLET GALABERT

